

Questions orales

Nous nous appuyons sur des preuves. Nous prenons ces preuves très au sérieux. Nous tenons cependant à connaître toute la vérité. Voilà pourquoi il est si important que le ministre ait d'une façon ou d'une autre l'occasion de tirer cette affaire au clair. Son intégrité et celle du gouvernement sont en jeu. Toute la question de la conspiration de la GRC se pose.

Le premier ministre a manqué de façon odieuse à ses responsabilités en n'exprimant pas son désir de voir le ministre répondre aujourd'hui à la Chambre aux questions touchant cette affaire. Je prie le premier ministre suppléant de ne pas assister en spectateur à ce débat de procédure, en prenant un air cynique qui donne l'impression que le gouvernement veut se servir du Règlement pour nous cacher la vérité. Je prie par votre entremise, monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant de ne pas invoquer le Règlement qui veut que le ministre n'est pas obligé de répondre et d'insister auprès du ministre des Approvisionnements et Services pour qu'il se décide à faire une déclaration aujourd'hui ou demain sur cette affaire importante.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je voudrais parler sur le même rappel au Règlement. Ce qui s'est passé au cours de cette période de questions ne sera sûrement pas, à mon avis, ce qu'il y aura de mieux dans nos annales parlementaires.

Comme préambule à ce rappel au Règlement, le très honorable premier ministre, en réponse à une de mes questions, m'a, à son tour, posé une question en m'accusant de défendre les droits des provinces. Monsieur le président, je pense que le premier ministre, lui qui est le défenseur du *statu quo* constitutionnel et de la centralisation à outrance à Ottawa, non seulement ne m'a pas accusé dans le fond mais m'a fait le plus beau compliment qu'un premier ministre peut faire à un député de l'opposition, savoir celui de défendre les droits des provinces au parlement, puisque ce sont elles qui détiennent et qui doivent détenir de véritables pouvoirs au Canada.

Monsieur le président, j'ai posé une question au solliciteur général qui est maintenant titulaire d'un autre ministère, et vous avez statué que je ne pouvais m'adresser au solliciteur général parce qu'il avait été muté et qu'il avait changé de responsabilité ministérielle, étant maintenant ministre des Approvisionnements et Services. Monsieur le président, déjà un précédent a été créé à la Chambre en permettant à un ministre de parler sur des activités se rapportant à une ancienne administration et ainsi clarifier la situation. Si le ministre des Approvisionnements et Services est si pur et si parfait, s'il ne s'est pas trompé, s'il n'est pas membre de cette conspiration, monsieur le président, alors pourquoi refuse-t-il premièrement, de participer à une enquête et, deuxièmement, de répondre aux questions qu'on lui pose à la Chambre? Je dis que le fait de changer les ministres de ministère permet à ce gouvernement de conserver ses secrets et de refuser de faire la vérité sur des sujets aussi importants. Au moment où nous invoquons le Règlement, monsieur le président, le ministre vient de sortir de la Chambre. Il se «foute» éperdument du parlement, refusant aussi, en se cachant derrière le Règlement, de répondre aux députés de la Chambre.

Monsieur le président, la décision que vous devrez prendre est d'une très grande gravité. Ce ministre est actuellement membre du cabinet. Ce ministre participe actuellement aux délibérations du cabinet. Ce ministre actuellement est au

courant des études que le cabinet fait pour se sortir de cette impasse. Le communiqué de l'actuel solliciteur général a sans aucun doute été discuté en tout ou en partie au cabinet avant d'être lu ici.

Monsieur le président, ce ministre se cachant derrière le Règlement sait que la lumière ne peut être faite.

Comme on peut le constater, et je vous le dis respectueusement, on est unanime de ce côté-ci de la Chambre à vouloir connaître la vérité au nom du peuple canadien et on demande instamment au premier ministre, au cabinet et à ce ministre, s'il est vraiment responsable, de revenir sur sa décision, d'accorder cette enquête, et particulièrement, monsieur le président, nous vous demandons à l'unanimité que ce ministre prenne la parole à la Chambre et réponde à nos questions. Autrement, monsieur le président, non seulement la solidarité ministérielle, mais cette coutume qui veut qu'un ministre, lorsqu'il change de fonction ne soit plus responsable, montrent à quel point le régime est vicieux, protège ses ministres, indépendamment des droits démocratiques des députés.

Monsieur le président, c'est traiter la Chambre d'une façon cavalière. Il me semble que si j'étais en cause, si des rappels au Règlement étaient faits, si toute une période de questions portait sur de telles demandes d'une façon unanime à la Chambre, j'aurais eu au moins le cœur de garder mon fauteuil et de rester là pour connaître les dires des députés de l'opposition. C'est là un manque de respect inouï et, monsieur le président, je me rends solidaire des députés du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur pour vous prouver le sérieux que nous reconnaissons à cette matière et demander au ministre d'être responsable s'il l'est vraiment.

• (1520)

[Traduction]

M. MacEachen: Juste un mot ou deux sur ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. La justesse de la décision que Votre Honneur a toujours rendue est incontestable: un ministre ne peut-être interrogé sur ses activités se rattachant à un portefeuille précédent quand le ministre responsable du portefeuille à ce moment-là est à la Chambre pour répondre aux questions. Je crois qu'il s'agit d'une règle, d'un usage de longue date. Elle peut être mauvaise, mais je trouve qu'il s'agit là d'une bonne règle.

Son application a causé certaines difficultés aux députés d'en face aujourd'hui, mais je ne pense pas qu'il soit juste à cause de cela de demander à l'Orateur de rendre une décision radicalement différente et de changer la pratique de la Chambre, autrement dit, de le presser, comme on l'a fait très énergiquement aujourd'hui, de changer notre pratique au nom de quelque obiter dictum.

M. Baker (Grenville-Carleton): Obiter?

M. MacEachen: On a dit qu'il s'agissait d'une question politique que la présidence devait régler. Je crois que ce serait une erreur. Le Règlement de la Chambre doit être observé et il nous faut appuyer la présidente en appliquant le Règlement avec cohérence.

M. Gillies: Il a rendu une décision à ce sujet en mars 1975.

M. MacEachen: J'ai écouté le député de Grenville-Carleton aussi attentivement que je pouvais, mais je crois que l'application de la décision dans ce cas-ci dépendra des circonstances qui prévaudront au moment où elle sera rendue. Il faudrait